

Invitation personnelle

« *Comment anticiper les impacts fiscaux inhérents aux transmissions d'entreprises ?* »

C'est le titre de la Conférence interactive à laquelle l'équipe fiscale d'actéo vous invite à participer le **mardi 23 octobre prochain à 18h30**. L'événement aura lieu dans les locaux très récemment rénovés du Cabinet, **Place Verte 13 à 4000 Liège**.

Cette Conférence intéresse tout candidat cédant ou repreneur d'une entreprise, quelle qu'en soit la forme, ainsi que les professionnels de la transmission.

Nous leur proposons de partager notre expérience et d'entendre nos recommandations d'experts praticiens de la cession d'entreprise en mettant l'accent sur les enjeux fiscaux d'une telle opération.

Qu'on exerce son activité en personne physique ou au sein d'une société dont on détient les actions, il est impératif de connaître les contraintes et d'anticiper les conséquences fiscales liées à la transmission de son entreprise.

Que l'on soit dans la position du cédant ou du repreneur, les pièges de la fiscalité foisonnent autant que les possibilités d'optimisation fiscale sont nombreuses.

Que la transmission envisagée s'inscrive dans un contexte familial ou non, l'Administration fiscale n'est jamais un spectateur passif et indifférent.

De surcroît, la législation fiscale est changeante, si bien qu'il nous est apparu opportun, voire indispensable, de proposer aux personnes concernées par la transmission d'entreprise, une séance d'initiation (pour certains) ou de mise à niveau (pour d'autres) qui appréhendera notamment :

- les réformes récentes en matière d'impôts des sociétés et d'impôts des personnes physiques (taxation de certaines plus-values, précompte mobilier sur dividendes et bonis de liquidation, réserves de liquidation, etc.) ;
- les réformes du droit wallon en matière de donation et de succession (donations mobilières et immobilières) ;

- les réformes en matière de droit civil des successions et des donations (offrant la possibilité, notamment, de conclure un pacte successoral) ;
- les réforme en matière de droit d'entreprises, droit des sociétés et du droit des régimes matrimoniaux.

Le propos sera illustré par des cas pratiques et jalonnés de recommandations concrètes dans le but de permettre aux participants d'aller au-devant des difficultés liées à la transmission et d'en optimiser le résultat.

Dès lors que nous souhaitons donner à cette conférence un caractère interactif, nous avons volontairement limité le nombre de participants, afin d'améliorer la qualité des échanges. Par conséquent, nous précisons d'emblée, à l'égard des candidats participants qui, en fin de compte, n'auraient pu accéder à la rencontre, que s'ils le souhaitent, nous nouerons avec eux un contact direct en vue de convenir, soit d'un rendez-vous individuel, soit d'une séance d'information supplémentaire ultérieure.

Nous rappelons le lieu, la date et l'heure de l'événement :

Quand : Le mardi 23 octobre 2018 de 18h30 à 20h15
Où ? actéo, Cabinet d'avocats, Place Verte 13 à 4000 Liège

Au terme de la conférence, les participants qui le souhaiteront pourront poursuivre la conversation autour d'un verre.

Plus de renseignements : jean-luc.wuidard@acteo.be

Inscription gratuite moyennant réservation préalable (nombre de places limitées) auprès de : ingrid.szmil@acteo.be ou au 04/252.46.90 ou via la formule d'indentification sur notre site internet à nous renvoyer : <http://www.acteo.be/contacts/formulaire-de-contact/>

Jean-Luc WUIDARD



www.acteo.be

T : +32 (0)4/252.46.90

F : +32 (0)4/252.92.31

jean-luc.wuidard@acteo.be